

DROITS ET RESPONSABILITÉS DANS LES LOIS CANADIENNES SUR LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

POLITIQUE 3.0

LOIS SUR LES COMMUNICATIONS
POUR LE 21^e SIÈCLE
10-11 MAI 2019
OTTAWA

UNE CONFÉRENCE SUR LES LOIS ET LES POLITIQUES ORGANISÉE PAR
FORUM POUR LA RECHERCHE ET LES POLITIQUES EN
COMMUNICATIONS
PAVILLON DESMARAIS, UNIVERSITÉ D'OTTAWA
55, AVENUE LAURIER EST

En juin 2018, le gouvernement fédéral a annoncé l'examen des lois canadiennes sur les télécommunications (1993), la radiodiffusion (1991) et la radiocommunication (1989) par un groupe d'experts externes. Le Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications doit « travailler de concert avec l'industrie, les créateurs et les Canadiens, incluant ceux des communautés autochtones et de langue officielle en situation minoritaire, afin de s'assurer que la législation régissant les communications au Canada prend en compte tout le potentiel qu'apporte l'ère numérique à notre pays. » Le groupe d'experts a entrepris ses consultations en septembre 2018 et des observations écrites pouvaient être présentées jusqu'en janvier 2019 (vous pourrez en lire un certain nombre à l'adresse <http://frpc.net/submissions-to-the-broadcasting-and-telecommunications-legislative-review-panel/>). Le groupe rendra public un rapport intérimaire en juin 2019 et un rapport final d'ici le 31 janvier 2020.

Cette conférence de deux jours portera sur les droits et les responsabilités que le gouvernement devrait prévoir (ou non) dans les textes législatifs. Au terme de six séances au cours desquelles des experts discuteront et débattront de sujets allant de la souveraineté à la gouvernance, les participants à la conférence seront invités à proposer des objectifs politiques que les parlementaires devraient prioriser et protéger.

Vendredi 10 mai 2019

Le droit au contrôle souverain des systèmes de communications

Le droit à l'information – renforcer la démocratie au Canada par la production et la distribution de nouvelles locales, nationales et internationales

Le droit à un accès universel et abordable aux systèmes de distribution

Le droit au contrôle souverain du contenu audiovisuel et la responsabilité de présenter le Canada à tous les Canadiens

Samedi 11 mai 2019

La responsabilité d'énoncer un mandat clair pour un fournisseur national de contenus au 21^e siècle et d'en financer et distribuer la programmation

La responsabilité d'assurer une gouvernance efficace du système de communication dans l'intérêt public du Canada

Quels droits et responsabilités sont prioritaires? Établir les priorités pour les communications au Canada et les enchâsser dans la loi – un débat modéré ouvert à tous les participants

L'inscription à la conférence (<https://bit.ly/2QHoKjN>) inclut l'accès à tous les documents électroniques avant, pendant et après l'événement, l'accès à toutes les séances, les collations du matin et de l'après-midi et les dîners. Tarifs réduits pour étudiants, membres d'organisations d'intérêt public et employés gouvernementaux. Les billets (pour tout l'événement) doivent être achetés avant la conférence.

Invitation lancée aux étudiants à soumettre des communications : Les étudiants inscrits à un programme du département des communications ou de la faculté de droit de leur université sont invités à soumettre une communication en réponse à l'une des deux questions suivantes. La souveraineté nationale justifie-t-elle un contrôle sur le contenu et sa distribution? Est-ce que la relation entre l'actualité et la démocratie justifie un soutien législatif favorisant la collecte et la publication des informations? La personne ayant écrit la communication jugée la meilleure en réponse à chacune des deux questions sera invitée à prendre la parole à la conférence le samedi 11 mai 2019 et recevra un prix de 500 \$ ainsi qu'une participation gratuite à l'ensemble de la conférence. Consultez le site Web du FRPC pour en savoir plus.

Billets	Inscription à l'avance (jusqu'au 11 avril)	Inscription régulière (à partir du 12 avril)
Étudiants* (inscrits pour l'année scolaire 2018-2019)	60 \$ + frais d'EB + TPS/TVH = 73,08 \$	70 \$ + frais d'EB + TPS/TVH = 85,07 \$
Professeurs (en année sabbatique ou actifs pendant l'année scolaire 2018-2019)	240 \$ + frais d'EB + TPS/TVH = 288,85 \$	300 \$ + frais d'EB + TPS/TVH = 360,79 \$
Membres d'organismes sans but lucratif	240 \$ + frais d'EB + TPS/TVH = 288,85 \$	300 \$ + frais d'EB + TPS/TVH = 360,79 \$
Fonctionnaires (à temps plein ou à temps partiel)	350 \$ + frais d'EB + TPS/TVH = 420,72 \$	400 \$ + frais d'EB + TPS/TVH = 480,66 \$
Retraités (65 ans et plus)	150 \$ + frais d'EB + TPS/TVH = 180,97 \$	160 \$ + frais d'EB + TPS/TVH = 192,95 \$
Autres	400 \$ + frais d'EB + TPS/TVH = 480,66 \$	450 \$ + frais d'EB + TPS/TVH = 540,60 \$

* Places limitées (premiers arrivés, premiers servis).
Les billets donnent accès à événement complet (il n'est pas possible d'acheter des journées ou séances individuelles).

Annulations : Des remboursements sont possibles pour les annulations reçues avant le 10 avril 2019.

Mises à jour : Consultez le site Web du Forum (www.frpc.net) pour plus d'information et des mises à jour.

Twitter : #policy21C

Personne-ressource : Monica Auer, directrice générale du FRPC : execdir@frpc.net